

de la commune d'ORDAN-LARROQUE (Gers)
Séance du 25 juin 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	13	10

Date de la convocation
18 JUIN 2025

Date d'affichage
18 JUIN 2025

Objet de la Délibération

L'an deux mille vingt-cinq et le 25 juin à 20h 30,
le Conseil Municipal de la commune d'ORDAN-LARROQUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Mme Marie-Line EVERLET, Maire.

Présents :, Mme Patricia BRUNET POTENTI, M Helder DA CRUZ, Mme Maryse DARNAUD, M Fabien DUPRONT, M Cédric FONTAN, Mme Martine GOUZENNE, M Olivier JAQUEMET, M Jean-Claude LE MAIRE,

Absents excusés : M. Jean-Paul BERGES (pouvoir Marie-Line EVERLET), Mme Estelle GOURIER, M Vanneck GASPARINI, Mme Marie-Hélène LEMAITRE,

Secrétaire de séance : Mme Maryse DARNAUD

OBJET : Emploi à l'agence postale communale

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la convention entre la Poste et la commune, est signée pour la mise en place d'une Agence Postale Communale, conformément aux dispositions de l'article 29-1 de la loi n°95-115 du 4 février 1995 modifiée, d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire.

Compte tenu de la spécificité de service lié au fonctionnement précaire de l'APC, il a été créé par délibération, un emploi d'agent de bureau, avec une durée hebdomadaire de travail de 12 heures.

Madame le Maire annonce le départ de l'agent en poste actuellement à l'APC et propose donc de pourvoir le remplacement à ce poste, par voie contractuelle en application de l'article 3-3 5° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et de revenir à une durée de travail de 15h hebdomadaire.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est souhaitable de mettre à jour le tableau des emplois : Elle propose de modifier le tableau des emplois à compter du 01/07/2025 pour intégrer ce changement,

Acte rendu exécutoire

publication

du _____

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi modifiée N° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 10 juin 2024,

Vu l'avis émis par le Comité Social Territorial, placé auprès du centre de Gestion de la FPT du Gers, le 1^{er} juillet 2025,

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser Madame le Maire à recruter un agent non-titulaire au grade d'adjoint administratif pour occuper un emploi d'agent de bureau, chargé de mission pour la gestion de l'APC
- de modifier le tableau des emplois pour porter la durée hebdomadaire de travail de l'agent de bureau de l'APC à 15 heures,

EMPLOIS	Nombre de postes identiques	Durée Hebdo.	FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS ou GRADES des fonctionnaires occupant l'emploi
Agent de bureau APC	1	15	Gestion et administration de l'Agence Postale	Cadre d'emplois des adjoints administratifs

- d'allouer les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommés dans l'emploi et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits aux chapitres du budget prévus à cet effet, la rémunération de cet agent sera calculée par rapport au 5ème échelon du grade d'adjoint administratif.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Marie-Line

